

Le Conseil Municipal de Saint-Palais, légalement convoqué, s'est tenu à 19 heures au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Ozon, Maire de la commune.

Intervention de madame le Receveur Municipal :

Comme à chaque mandat monsieur le Maire a demandé à Madame le Receveur Municipal de présenter les résultats des finances de la commune. Il s'avère que ces finances sont très saines grâce à une gestion très rigoureuse.

Fête du 14 juillet :

Elle aura lieu le 13 juillet 2018 à partir de 19 h avec l'apéritif offert par la municipalité. 22 h 45 retraite aux flambeaux et 23 h feu d'artifice.

Motion concernant l'agence de l'eau :

Le conseil municipal approuve la motion déposée et adoptée par le comité de bassin Loire Bretagne qui s'inquiète de la diminution des recettes des agences de l'eau mais aussi de la prise en charge de certaines dépenses. Dans le même temps les missions des agences augmentent et les collectivités remarquent une diminution des aides accordées par l'agence de l'eau alors que des efforts considérables doivent être mis en œuvre pour réduire le mauvais état de l'eau car seuls 28 % des masses d'eau sont en bon état.

Affaires scolaires :

Le nombre d'élèves du RPI Saint-Palais/Quantilly s'élève à 94 enfants sur l'ensemble des classes. La modification des horaires dès la rentrée prochaine nécessite une remise à niveau des tarifs de garderie qui resteront identiques sur la journée complète (3,10 Euros) mais seront rééquilibrés en fonction des nouveaux horaires soit :

- Le matin de 7 h 30 à 8 h 45 : 1.10 €
- Le matin après 8 h : 0.50 €
- Mercredi de 11 h 30 à 12 h 30 : 1.10 €
- L'après-midi avant 17 h 30 : 1.10 €
- L'après-midi de 16 h 30 à 18 h 30 : 2.00 €

Le conseil municipal approuve ces tarifs à l'unanimité mais décide de maintenir les 1.20 € si l'heure de 18 h 30 est dépassée.

Le conseil municipal donnera une participation de 50 € par enfant pour le voyage de classe de mer 2018/2019.

USEP :

Le conseil municipal, après délibération, accepte de verser un montant de 50 € pour l'association USEP à laquelle adhère la classe de CP/CE1.

Conduite transport de gaz :

Le Maire présente au conseil le projet de la conduite de gaz qui sera posée entre l'installation de stockage de déchets non dangereux de Saint-Palais et la Plaine de Mitterand afin de raccorder sur le réseau existant la conduite qui distribuera le gaz naturel produit par l'installation de stockage de déchets non dangereux grâce à la station de méthanisation qui sera créée.

Coordonnateur communal :

Le recensement de la population aura lieu en 2019, le conseil municipal, après délibération, nomme madame Claudie Chollet coordonnateur communal afin de gérer les différentes étapes du recensement.

Bouygues Télécom :

Suite à de nombreuses réclamations des habitants du centre bourg de Saint-Palais, un courrier a été envoyé au Directeur Général de Bouygues Télécom demandant la réparation des antennes du pylône de la D 940.

Bulletin municipal et site internet :

Le bulletin sera édité en septembre et pour fréquenter le site internet de la commune il suffit de composer saintpalais18.fr, ce site est ouvert depuis le 22 juin 2018.

Boîte à livres :

L'association des Amis de la Bibliothèque de Saint-Palais souhaite installer une boîte à livres. Le conseil municipal donne une suite favorable à ce projet.